

ENSEMBLE SCOLAIRE  
ALIX PROVIDENCE - ST FRANCOIS DE SALES – NOTRE DAME  
95 rue de Talant 21000 DIJON



Dijon, le 09/11/09

Madame, Monsieur,

Au cours des prochaines semaines, votre entreprise va devoir s'acquitter de la **taxe d'apprentissage**, et ceci en fonction des salaires versés en 2008.

Nos établissements, **Collège SAINT FRANCOIS de SALES de Sales** (au titre de la S.E.G.P.A. à Ste Marie sur Ouche) et **Lycée NOTRE DAME** (section STL PLPI option mesures physiques) sont **habilités à percevoir cette taxe** pour la catégorie A:

**Vous qui soutenez notre effort de formation,  
RESERVEZ-NOUS VOTRE PARTICIPATION !  
MERCI !**

Sur votre ordre, les organismes collecteurs doivent respecter vos intentions.

Règlement : à l'ordre de COLYSE-OGEC  
Sur le compte BFCC DIJON  
42559 00015 21026411707 68

**Vous remerciant du fidèle soutien que vous nous témoignerez en nous réservant, les parts de votre taxe d'apprentissage,  
nous vous assurons, Madame, Monsieur, de nos sentiments dévoués.**

Le Directeur  
**L. BONZOM**